



2, route de Clisson

Code postal : 44190

Tél : 02.40.54.76.38

mairie.saintluminedeclisson@orange.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2020

1°) Présentation de l'association Animaje

Eva Couteau animatrice de l'espace jeunes de la commune a présenté l'association Animaje pour le compte de laquelle elle intervient auprès des jeunes luminais.

Elle en a détaillé le fonctionnement et les différentes activités proposées.

2°) Avenant n° 1 au marché Marquage et signalisation (lot 2) pour l'aménagement d'un cheminement cyclable dans le bourg

Par délibération du 12 mars 2020, le Conseil Municipal a attribué le lot n° 2 « Marquage et signalisation » du projet d'aménagement d'un cheminement cyclable dans le bourg au groupement SVEM / ASR de Venansault pour un montant de 22 377.50 € HT.

Lors de la réalisation des travaux, il est apparu la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires pour l'implantation de potelets le long de la RD 117, après la découverte de béton de tranchée.

Le montant de la prestation supplémentaire pour sujétion technique imprévue s'élève à 1 825 € HT, soit + 8.16 % du marché initial.

Le marché s'élève désormais à 24 202.50 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 relatif à cette modification et autorise Mme le Maire à le signer.

3°) Remboursement de frais

Comme le prévoit la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil Municipal décide de prendre en charge, pour les conseillers municipaux qui en feraient la demande, les frais de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, occasionnés par l'exercice de leur mandat.

Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état de frais. Le remboursement ne pourra excéder, par heure, le montant horaire du SMIC.

4°) Election des membres du SYDELA

Le Conseil Municipal élit ses représentants au sein du SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) :

- MM Xavier GUILLOU et Bruno CORMERAIS, délégués titulaires
- Mme Audrey CHICHET et M. Franck GASTINEAU, délégués suppléants

5°) Proposition de membres pour la CCID

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

6°) Composition de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales a compétence pour :

- statuer sur les recours administratifs formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire,
- contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Pour Saint-Lumine-de-Clisson, elle sera composée :

- d'un conseiller municipal
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet
- d'un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Mme Marie-Françoise RIVIERE, Adjointe, a proposé sa candidature et est désignée à cet effet.

7°) Election des délégués municipaux de l'association Angel Camp

La création de l'événement Angel Camp a pour vocation première de proposer un hébergement en camping aux festivaliers du festival de musiques extrêmes de Clisson et de rassembler les membres des diverses associations de la commune en toute convivialité.

L'association Angel Camp est composée de membres actifs et de sympathisants, ainsi que des représentants de la commune.

Le Conseil Municipal désigne M. Yannick BOVAGNET, Mme Céleste MORISSEAU et M. Franck GASTINEAU comme représentants de la commune.

8°) Modification du tableau des effectifs

➤ **SERVICE TECHNIQUE :**

Pour assurer le grand ménage de l'école à l'issue de l'année scolaire, le Conseil Municipal,

DECIDE la création de 2 emplois non permanents :

- Grade : adjoint technique

Fonction : Agent polyvalent (grand ménage de l'école publique)

Fondement : accroissement saisonnier d'activité

Durée : 6 au 10 juillet 2020 à raison de 24 heures hebdomadaires.

➤ **SERVICE ENFANCE :**

Pour assurer le fonctionnement du Service Enfance, à partir de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal,

DECIDE la création des 8 emplois non permanents suivants :

- Grade : 1 adjoint d'animation

Fonction : Responsable de l'Accueil périscolaire

Période : du 17 août 2020 au 16 août 2021

Durée : 32h00 par semaine (temps annualisé)

- Grade : 2 adjoints d'animation

Fonction : Agent polyvalent

Période : du 17 août 2020 au 23 juillet 2021

➤ pour 27h00 par semaine (temps annualisé)

Période : du 31 août 2020 au 26 mars 2021

➤ pour 13h00 par semaine (temps annualisé)

- Grade : 5 adjoints d'animation

Fonction : Agent polyvalent

Période : du 31 août 2020 au 5 juillet 2021

- pour 18h00 par semaine (temps annualisé)
 - pour 21h00 par semaine (temps annualisé)
 - pour 11h30 par semaine (temps annualisé)
- Période : du 31 août 2020 au 16 octobre 2020
- pour 21h00 par semaine
 - pour 16h30 par semaine

Dans l'intérêt du restaurant scolaire, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 19h30 par semaine.

SUPPRIME un poste d'adjoint technique à temps non complet de 18h30 par semaine.

➤ **SERVICE ADMINISTRATIF :**

Pour assurer le fonctionnement du Service Administratif, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un emploi non permanent :

- Grade : 1 adjoint administratif

Fonction : Agent postal

Période : du 24 août 2020 au 10 juillet 2021

Durée : 3h30 par semaine

9°) Présentation du projet d'éco-pâturage

MM Teddy PRIEUR, Adjoint, et Stéphane BOURON, Conseiller municipal, présentent le projet d'Eco-pâturage proposé à la Commune dont l'objectif se veut à la fois environnemental, pédagogique et collaboratif.

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores.

Le terrain envisagé pour ce projet se situe entre le cimetière communal et la rue de Gagnerie.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet avec des points de vigilance à avoir sur le volet financier et celui des nuisances.

La Maire,

Janik RIVIERE